AR Prefecture
082-248200016-20231206-2023D1_1_3_169-DE
Reçu le 14/12/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-3-169

OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES – LOT 36 PRODUITS DÉSHYDRATÉS ET ÉPICES
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D1_1_3_169-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	:	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
	:	Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture
082-248200016-20231206-2023D1_1_3_169-DE
Reçu le 14/12/2023

2023D1-1-3-169

OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES – LOT 36 PRODUITS DÉSHYDRATÉS ET ÉPICES

AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Le Président rappelle que le Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le Conseil Communautaire du 30 juin 2023 a attribué l'ensemble des 38 lots, à l'exception du lot 31.

Cet avenant porte sur le lot 36 - Produits déshydratés et épices, notifié le 04/08/2023 à l'entreprise COLIN RHD.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 16 novembre 2023 pour se prononcer sur l'avenant n°1 du lot 36.

L'avenant n° 1 porte sur une modification des prix du bordereau des prix unitaires.

Par mail en date du 05/10/2023, l'entreprise informe la Communauté de Communes des Deux Rives d'un changement de conditionnement de leurs produits qui impacte financièrement certains produits présents sur le bordereau de prix unitaires.

En l'espèce, cette modification de conditionnement consiste à passer d'une poche souple aluminium (dite doypack) à une boite plastique transparente saupoudreuse. Le surcoût de production pour le conditionnement entraîne une modification du tarif unitaire inscrit dans le bordereau de prix de certaines épices à savoir :

Épices	Prix bordereau de prix unitaires	Nouveaux prix
Cannelle moulue	8,06€ doypack 500g	9,87€ flapper 400g
Cumin moulu	10,81€ doypack 500g	10,82€ flapper 450g
Gingembre moulu	7,22€ doypack 500g	6,65€ flapper 360g
Muscade moulue	12,26€ doypack 500g	14,91€ flapper 360g
Paprika moulu	5,84€ doypack 500g	6,87€ flapper 470g
Piment Cayenne	7,68€ doypack 500g	9,31€ flapper 410g

Cet avenant n°1 n'a aucun impact en terme de délai.

AR Prefecture
082-248200016-20231206-2023D1_1_3_169-DE
Reçu le 14/12/2023

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Marie-Christine CLUCHIER

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET